



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 22 juin 2016

L'an deux mille seize, le 22 juin, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Forêt de Saint-Sauveur, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 30

Présents : 19

Absents : 11

Nombre de suffrages
exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. BILLIOTTE Daniel, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DEWAELE Jacques, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. LAVOIL Jacques, M. MAILLIOT Frédéric, M. MULLER Bernard, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne, M. ZABEL Bernard

Procuration(s) :

M. ARNOULD Philippe donne pouvoir à M. ACREMENT René, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. PISTER Jacques donne pouvoir à M. de GOUVION SAINT CYR Laurent

Etai(ent) excusé(s) :

M. ARNOULD Philippe, M. BAUDOIN Jacques, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. DUJARDIN Bruno remplacé par M. BILLIOTTE Daniel, Mme FALQUE Rose-Marie remplacée par Mme Damienne Villaume, Mme JACQUOT Dominique, M. JAMBOIS Guy remplacé par Frédéric MAILLIOT, M. LAMBLIN Jacques, M. MARCHAL Michel remplacé par Jacques LAVOIL, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. PISTER Jacques, M. SONREL Christophe

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude excusé

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Sabrina VAUDEVILLE

2016-028

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Date de convocation
16/06/2016

Date d'affichage
27 JUIN 2016

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

27 JUIN 2016

Par délibération n° 2016-008 en date du 23 mars 2016, il a été adopté sur le compte administratif 2015 un déficit d'investissement à reporter de 25 406.11 €, conforme au compte de gestion.

Lors du report manuel de ce déficit sur le budget principal 2016 il a été reporté 25 506.11 €.

A la demande du Trésor Public et de la Sous-préfecture, il convient de modifier ces écritures budgétaires de la manière suivante.

Suite au déménagement, il a été procédé à l'achat d'armoire de bureau. Il y a lieu d'ajouter l'article 2184 en Investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article (chap.)-Opération	Désignation	Montant
2158	Autres installations, matériel	-1 200.00
2184	Mobilier	+1 200.00
001	excédent antérieur reporté	-100.00
RECETTE DE FONCTIONNEMENT		
002	Excédent antérieur reporté	-100.00

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Saint-Sauveur
 Le Président,

